



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pas-de-Calais
Mon Département



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes

2019-2022

EVALUATION



En 2019, sous l'impulsion du préfet du Pas-de-Calais, de la procureure générale près la cour d'appel de Douai et du président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, le Grenelle de lutte contre les violences conjugales s'est décliné avec dynamisme et détermination dans le département.

Plus de 200 professionnels et élus ont participé à la journée de lancement le 3 septembre 2019 (en référence au numéro unique 3919), aux 4 ateliers participatifs et à la cérémonie de clôture le 25 novembre 2019, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le Plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2019-2022 est l'aboutissement de cette concertation sans précédent. Il exprime la volonté forte des signataires et de leurs partenaires à s'engager concrètement pour protéger les victimes, responsabiliser les auteurs de violences, prévenir et repérer les situations à risques et coordonner leurs actions.

Son champ d'intervention concerne l'ensemble des violences faites aux femmes, qu'elles s'exercent dans la sphère privée ou dans un lieu public, qu'elles soient verbales, psychologiques, physiques, sexuelles (dont la prostitution), économiques ou administratives. Parce que toutes ces violences sont enracinées dans le sexisme ordinaire, la prévention, la sensibilisation et la formation sont transversales à l'ensemble de ses axes.

Construit autour de 4 axes, il est composé initialement de 36 fiches actions, enrichies en 2020 de 3 nouvelles fiches actions. 17 concernent des bonnes pratiques à pérenniser ou à étendre sur le département, 22 concernent de nouvelles actions à développer et à mettre en place. Chacune comporte un volet relatif à son évaluation et définit des indicateurs de suivi. Un tableau de bord annuel de collecte de ces indicateurs a permis d'évaluer chaque année le taux de mise en œuvre du Plan cadre dans sa globalité.

Dans un objectif d'évaluation qualitative, cette méthode a été complétée en 2022 par une journée de concertation déclinée sur 4 thématiques :

- La lutte contre les violences par la prévention et la promotion de la culture de l'égalité femmes-hommes
- L'accompagnement à la fonction parentale dans les situations de violences conjugales : prestations et dispositifs
- Reconquérir son autonomie par l'insertion professionnelle des victimes de violences conjugales
- Psycho-trauma, violences sexuelles, psychologiques, responsabilisation des auteurs, corrélation addictions-violences conjugales : la prise en charge sanitaire des publics.

Ce dossier compile l'ensemble des productions construites par les services pilotes de fiches actions. Il a pour vocation de mettre en exergue les réussites, d'identifier les difficultés et d'alimenter les travaux de renouvellement du Plan cadre.

LE GRENELLE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

DANS LE PAS-DE-CALAIS

54 mesures nationales

17 mesures déclinées au travers du Plan cadre dans le Pas-de-Calais

4 Lois votées depuis 2017 pour protéger les femmes victimes de violences

Une gouvernance renforcée

Une instance unique de pilotage : le Comité Local d'Aide aux Victimes

La Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme, et la traite des êtres humains à des fins prostitutionnelles installée en 2021

Les COPIL VIF installés sur chaque juridiction du département

Des pratiques inspirantes au national

le Home des Rosati qui a servi d'étalonnage au cahier des charges pour les Centres de Prise en Charge des Auteurs

La convention pour faciliter la mobilité dans le Pas-de-Calais des femmes victimes de violences conjugales actuellement en expérimentation sur l'Oise et le Nord

Les conventions pour la prise de plainte dans des tiers lieux (Centre Hospitalier d'Arras et Accueil de jour la Parenthèse à Calais), intégrées à l'expérimentation nationale du Ministère de l'Intérieur

Au delà des objectifs

la création d'une Unité-Médico Judiciaire au Centre Hospitalier d'Arras



LE CONTEXTE

LA PANDÉMIE

Les liens partenariaux tissés au cours des travaux du Grenelle ont facilité la traversée de la pandémie COVID19 et ses confinements successifs.

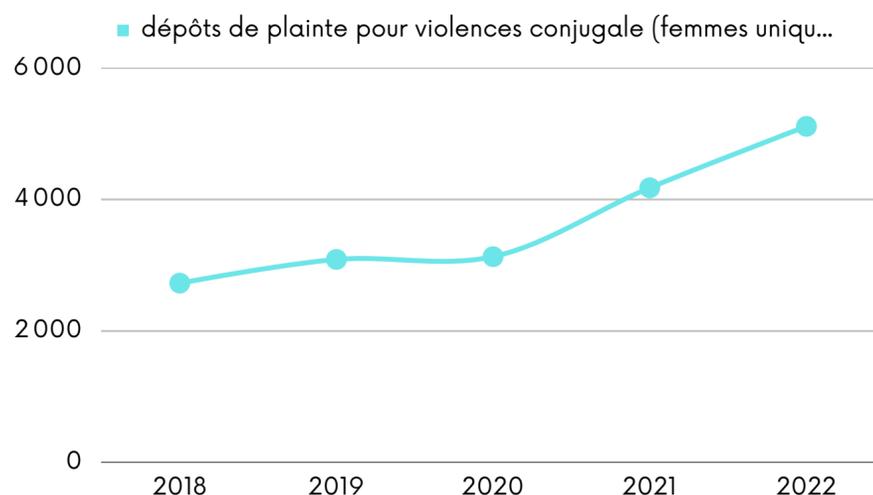
Avec réactivité, les acteurs associatifs et institutionnels ont organisé le maintien d'une activité socle de protection et de contacts avec les victimes. Points contacts éphémères dans les centres commerciaux, appels des victimes de violences conjugales, diffusion d'affiches dans les pharmacies, permanences téléphoniques, mises à l'abri ... de nouveaux outils ont modifié nos modes de fonctionnement et de prise en charge des publics. La mise en œuvre du Plan cadre a poursuivi sa progression et s'est adaptée. Toutefois, les fiches actions conditionnées au travail en partenariat et en présentiel (mise en place de groupes de travail par exemple) ont pour certaines été ajournées ou pour d'autres retardées.

LA POURSUITE DE LA LIBÉRATION DE LA PAROLE

Lors du premier semestre 2019, avant le Grenelle, 7 femmes déposent plainte par jour pour violences conjugales dans le Pas-de-Calais, soit une par arrondissement. Dès le lancement du Grenelle dans le Pas-de-Calais, les dépôts de plainte pour ce motif augmentent jusqu'à atteindre en moyenne annuelle 9 dépôts de plainte par jour.

La progression se poursuit chaque année même si elle connaît un ralentissement avec les confinements.

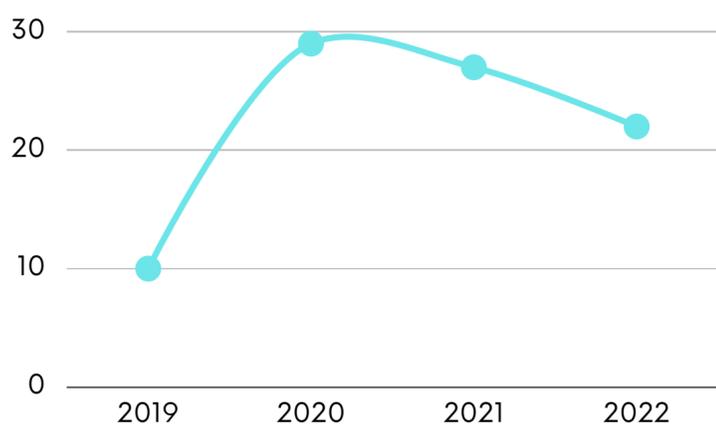
En 2022, 5 114 femmes ont déposé plainte pour violences conjugales, soit 14 dépôts de plainte par jour (+87% en 4 ans).



LE SUIVI DES CAS PARTICULIERS

Jusqu'alors peu sollicitée pour des cas particuliers, la Délégation Départementale aux Droits des Femmes a vu cette activité émerger à l'été 2019, s'amplifier puis se stabiliser en 2022. De 2019 à 2022, 90 saisines de particuliers ont été traitées. Une procédure de traitement de ces situations a été construite avec les services de préfecture et les associations spécialisées.

Évolution du nombre de cas particuliers accompagnés



Origine de la demande

1. Victime (59%)
2. Association (12%)
3. Entourage (10%)

Principaux motifs de saisine

1. Menace et/ou harcèlement de la part de l'auteur (29%)
2. Logement (22%)
3. Signalement (20%)
4. Difficultés de dépôt de plainte ou suites judiciaires (13%)

544 mails envoyés
382 mails reçus
98 courriers réalisés

Service saisi par le/la requérant.e

1. Présidence (29%)
2. Délégation aux droits des femmes (28%)
3. Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations (12%)

Les principaux partenaires sollicités

1. Accueils de jour et associations spécialisées (83%)
2. Service logement de la DDETS (14%)
3. DDSP/Gendarmerie (10%)
4. ISCG (8%)
5. Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil Départemental (8%)

UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES MOYENS FINANCIERS

De 2 100 000 € en 2019 à près de 3 300 000 € en 2022
soit + 57%

uniquement sur les crédits d'état (Hébergement-Droits des Femmes-FIPD-Politique Ville).



Organisation du plan cadre

4 axes de travail

39 fiches actions

Axe 1 : L'éducation et la culture de l'Égalité

4 fiches actions

- 3 mises en œuvre
- 1 ajournée

Fiche action 1.4 : Mobiliser les professionnels de la jeunesse dans la mise en œuvre de la culture de l'égalité

Taux de mise en œuvre : 75 %
(62,5 % en 2020 et 75% en 2021)

Axe 2 : L'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes

18 fiches actions

- 14 mises en œuvre
- 2 en cours
- 2 ajournées

Fiche action 2.11 : La construction d'un réseau d'entraide citoyen
Fiche action 2.12 : Les Groupes de paroles pour les victimes de violences sexuelles

Taux de mise en œuvre : 83 %
(67,64 % en 2020 et 69% en 2021)

Axe 3 : Les actions judiciaires

7 fiches actions

- 7 mises en œuvre

Taux de mise en œuvre : 100 %
(90 % en 2020 et 93% en 2021)

Axe 4 : Mesurer le phénomène, coordonner et évaluer les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes

10 fiches actions

- 7 mises en œuvre
- 2 en cours
- 1 ajournée

Fiche action 4.6 : Le partenariat entre le SIAO et les associations d'aide aux victimes

Taux de mise en œuvre : 80 %
(50 % en 2020 et 55% en 2021)

Pour un taux de mise en œuvre de :

85%

(65,7 % en 2020 et 70,51% en 2021)



AXE 1 : L'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes

- Fiche action 1.1 : Éduquer à la vie affective et sexuelle des collégiens et des lycéens (PAVAS)
- Fiche action 1.2 : Sensibiliser et former des Professionnel·le·s
- Fiche action 1.3 : Prévenir et Informer le grand public
- Fiche action 1.4 : Mobiliser les professionnels de la jeunesse dans la mise en œuvre de la culture de l'égalité



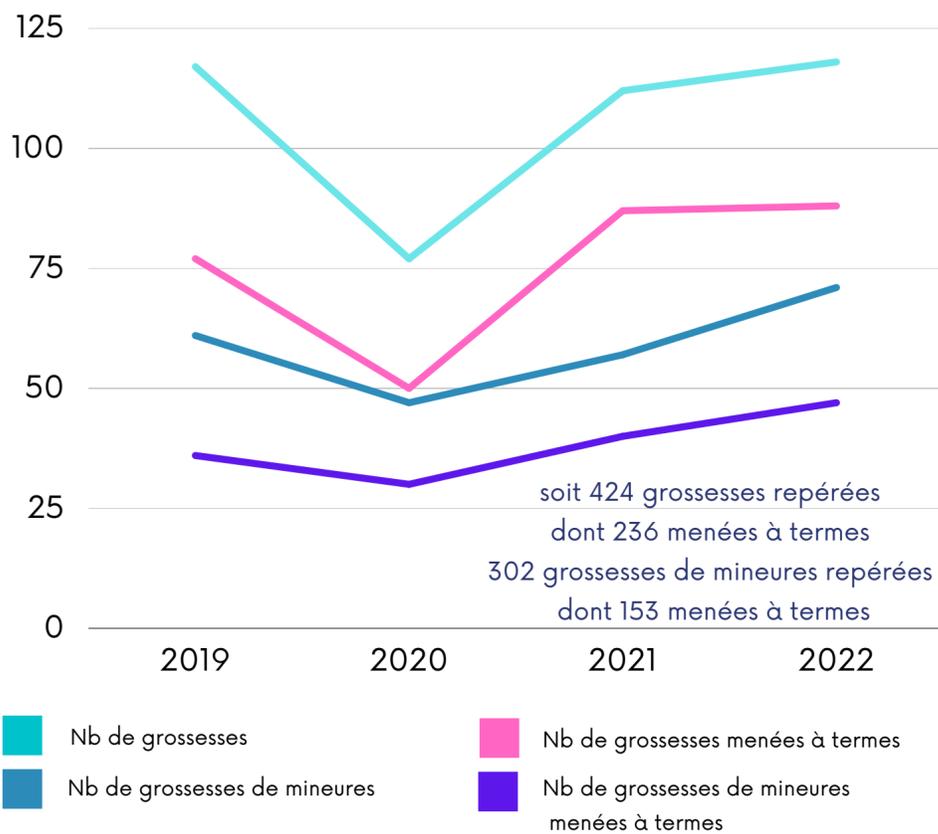
AXE 1 : L'éducation et la culture de l'égalité

Fiche action 1.1 : Éduquer à la vie affective et sexuelle des collégiens et des lycéens (PAVAS)

Objectif : Développer chez les adolescent.e.s des compétences relationnelles dans le domaine affectif et sexuel et leur permettre de faire des choix dans le respect de l'autre.

Pilote : Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais

Évolution du nombre de grossesses



Protection de l'enfance



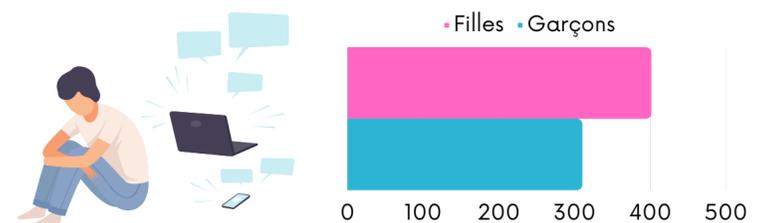
+42%
de signalements
1440 signalements en 2022

+37%
de signalements pour motif «
caractère sexuel »
356 signalements en 2022

+ 8%
d'Informations préoccupantes
580 IP en 2022

Nombre de situations de harcèlement

711 situations pour l'année 2021/2022



Fiche action 1.2 : Sensibiliser et former des professionnel.le.s

Objectif : Construire un programme de sensibilisation et de formation pluriannuel pour les professionnel.le.s en partenariat étroit avec les collectivités

Pilote : Préfecture, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – Délégation Départementale aux droits des femmes

Mesure 13 du Grenelle national "Instaurer un parcours renforcé de formation initiale et continue à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales pour les policiers et les gendarmes

1 programme annuel construit par la Délégation Départementale aux droits des femmes :

- 27 formations et 20 sensibilisations ;
- 3 conférences
- 8 sujets traités ;
- 6 opérateurs : CIDFF-EGAE-CORIF-La Vie Active-Amicale du Nid-CDOS

1505 professionnel.le.s participant.e.s.

Fiche action 1.3 : Prévenir et Informer le grand public

Objectif : Développer une campagne de communication départementale et relayer les campagnes nationales

Pilote : Préfecture, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – Délégation Départementale aux droits des femmes

Création d'un QR-Code pour améliorer la visibilité de la cartographie



5997 vues au 13/01/2023

Soit + 128% de vues en 8 mois

AXE 1 : L'éducation et la culture de l'égalité

Fiche action 1.3 : Prévenir et Informer le grand public (suite)

Objectif : Développer une campagne de communication départementale et relayer les campagnes nationales

Pilote : Préfecture, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – Délégation Départementale aux droits des femmes

Mesure 7 du Grenelle "Créer une cartographie des professionnels et des structures engagées dans la prévention et la prise en charge des victimes de violences conjugales à destination des professionnels de santé"

Mesure 15 du Grenelle "Diffuser un document d'information auprès de toutes victimes se rendant dans un commissariat ou une gendarmerie"

Création d'un logo "Réseau Départemental de lutte contre les violences faites aux femmes"



Création de nombreux outils de communication

- une affiche ;
- des roll-up pour la gendarmerie et la DDFE ;
- des plaquettes pour la gendarmerie et la police ;
- une réédition des marques page et la création des cartes anonymes ;
- une plaquette pour le réseau VIF de Béthune ;
- une plaquette d'information sur les violences sexuelles à destination des professionnel.le.s ;
- une harmonisation des plaquettes de présentation des accueils de jour.



AXE 2 : L'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes

- Fiche action 2.1 : La présence d'intervenants sociaux au sein des commissariats du Pas-de-Calais
- Fiche action 2.2 : La présence d'intervenants sociaux au sein des compagnies de gendarmerie du Pas-de-Calais
- Fiche action 2.3 : L'accompagnement social par la Caisse d'allocations Familiales
- Fiche action 2.4 : L'aide aux Victimes et accès aux droits
- Fiche action 2.5 : Les Accueils de jour des femmes victimes de violences
- Fiche action 2.6 : L'hébergement des femmes victimes
- Fiche action 2.7 : Le centre de ressources pour la prévention des violences sexuelles et de la maltraitance
- Fiche action 2.8 : La Cellule de Traitement des Violences Sexuelles et Sexistes (CTV2S)
- Fiche action 2.9 : L'accompagnement professionnel des femmes victimes
- Fiche action 2.10 : L'accès au logement locatif social des victimes de violences
- Fiche action 2.11 : La construction d'un réseau d'entraide citoyen
- Fiche action 2.12 : Les Groupes de paroles pour les victimes de violences sexuelles
- Fiche action 2.13 : L'organisation d'un service de prise en charge psychologique 24h/24
- Fiche action 2.14 : La prise en charge et l'accompagnement psychologique spécialisé des enfants témoins
- Fiche action 2.15 : L'accompagnement à la fonction parentale
- Fiche action 2.16 : La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique
- Fiche action 2.17 : L'Hébergement des auteurs de violences conjugales
- Fiche action 2.18 : Faciliter la mobilité des femmes victimes de violences conjugales



AXE 2 : L'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes

- 
Accueils de Jour pour les femmes victimes de violences
 Association Habitat Jeunes
 Accueil 9 de Coeur - La Vie Active
 EPDAHAA - FIAC - Le Coin Familial - MAHRA LE TOIT
- 
Lieux d' Accueil, d' Ecoute et d' Orientation
 CJDFF 62- SOLFA -
 France Victimes 62
- 
Hébergement d' Urgence (HU) pour Femmes Victimes de Violences
135 places
 Association Habitat Jeunes
 Accueil 9 de Coeur - La Vie Active
 EPDAHAA - FIAC - Le Coin Familial
 SOLFA - MAHRA LE TOIT
- 
Dispositifs dédiés pour auteurs de violences
32 places
 Le Coin Familial - Blazy Pourre
 HAJ - La Vie Active- MAHRA LE TOIT -
 SOLFA
- 
ALT pour Femmes victimes de violences
80 places
 HAJ - Accueil 9 de coeur - FIAC -
 Le Coin Familial



Carte réalisée par la DDETS - Mai 2022



AXE 2 : L'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes

Fiche action 2.1 : La présence d'intervenants sociaux au sein des commissariats

Fiche action 2.2 : La présence d'intervenants sociaux au sein des compagnies de gendarmerie du Pas-de-Calais

Objectif : Renforcer les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie sur tout le territoire

Pilote : Direction Départementale de la Sûreté Publique / Préfecture / Officier adjoint "prévention-partenariat" du groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais.

Mesure 12 du Grenelle : "Créer 80 postes supplémentaires d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries bénéficiant d'un financement d'Etat"

12 intervenant.e.s sociales sur le département



plus de 2 000 victimes accueillies en 2021

Fiche action 2.3 : L'accompagnement social par la Caisse d'Allocations Familiales

Objectif : Garantir un accès aux droits et proposer un accompagnement social aux personnes victimes de violences conjugales. (LR. Cnaf 2014-054)

La caisse d'Allocations familiales du Pas-de-Calais

Fiche action mise en œuvre mais indicateurs non collectables

Fiche action 2.4 : Aide aux victimes et accès aux droits

Objectif : Garantir aux femmes victimes un accès à l'information juridique et proposer un accompagnement psychologique spécifique

Pilote : Préfecture, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – Délégation Départementale aux droits des femmes

96 lieux de permanences

-10 lieux entre 2019 et 2022

1634 heures de permanences mensuelles

Dont :

Permanences juridiques 930 h

Permanences psychologiques 680 h

Permanences psychologiques enfants 24 h

7039 rdv possibles sur 1 mois

9035 entretiens en 2021

dont 5824 pour femmes et 1648 pour enfants

4 réseaux associatifs spécialisés : CIDFF62-France Victimes62-SOLFA-Planning Familial



AXE 2 : L'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes

Fiche action 2.5 : Accueils de jour des femmes victimes de violences

Objectif : Renforcer les dispositifs d'Accueil de jour pour éviter les départs en urgence

Pilote : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

7 accueils de jour sur le département

Création de 2 accueils de jours :
Le Coin Familial à Arras et La Passerelle à Saint-Omer

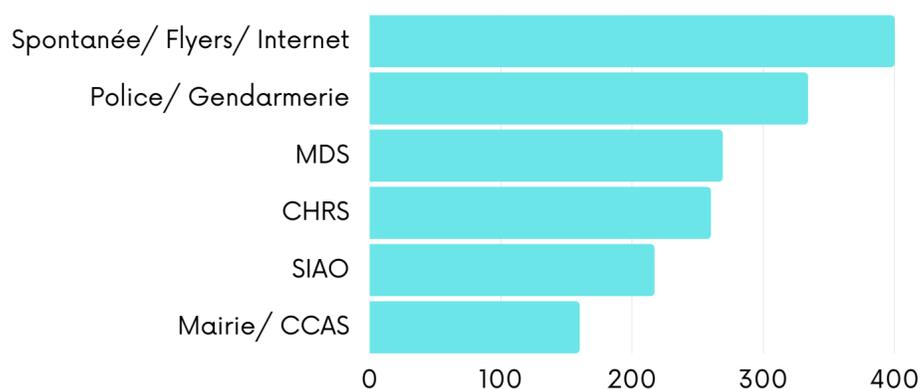
Les publics accueillis de 2019 à 2022 :

2800 personnes accueillies (+97 %)

dont 2686 femmes

3606 enfants concernés (+52%)

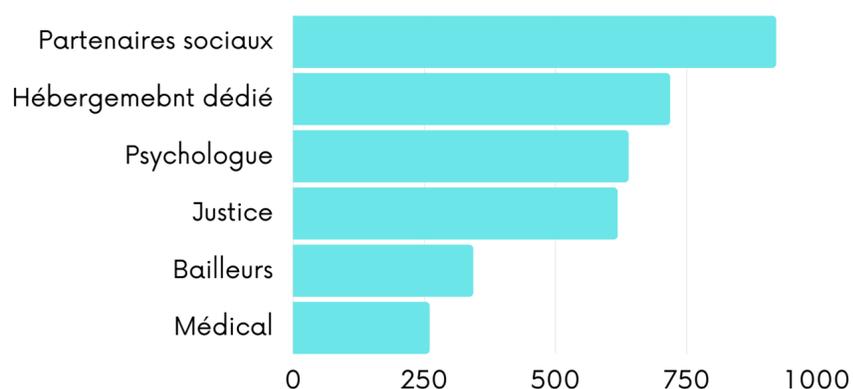
Les principaux prescripteurs :



15 537 entretiens réalisés (+ 162%)

1222 personnes souhaitant déposer plainte (+ 66%)

Les principaux partenaires mobilisés :



Fiche action 2.6 : Hébergement des femmes victimes

Objectif : Assurer un maillage territorial efficient de l'offre d'hébergement d'urgence et de logement adapté dédiée aux femmes victimes de violences

Pilote : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Mesure 21 du Grenelle "Créer 1 000 nouvelles solutions de logement et d'hebergement"

135 places Hébergement d'Urgence

+35% entre 2019 et 2022

Taux d'occupation de 98%

80 places Aide au Logement Temporaire

Taux d'occupation de 92%

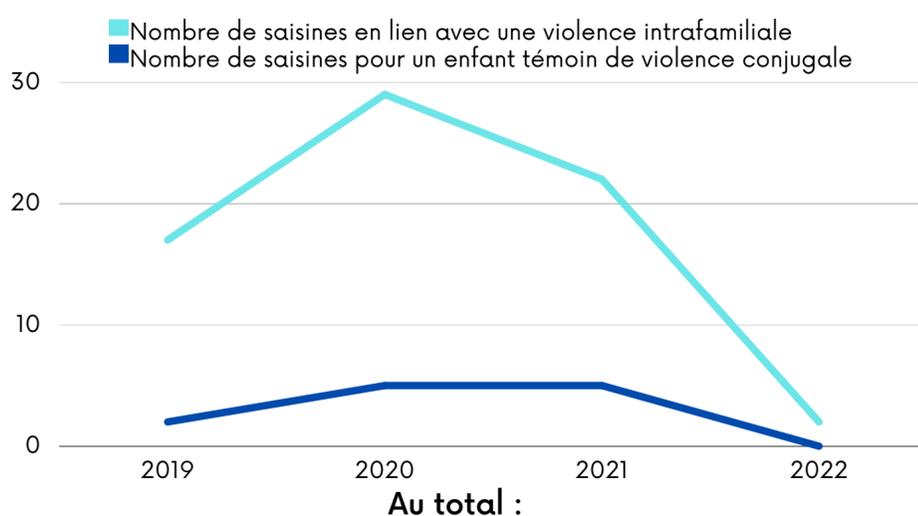
Fiche action 2.7 : Le centre de ressources pour la prévention des violences sexuelles et de la maltraitance

Objectif : Soutenir et outiller la communauté éducative dans le repérage et la prise en charge des enfants victimes de violences notamment sexistes et sexuelles

Pilote : Éducation nationale - DSDEN du Pas de Calais

Mesure Grenelle 3 "Diffuser à tous les établissements scolaires un document unique de signalement et un guide d'utilisation pour mieux repérer et signaler les violences intrafamiliales"

Evolution du nombre de saisines



70 saisines en lien avec une violence intrafamiliale

12 saisines pour un enfant témoin de violence conjugale



AXE 2 : L'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes

Fiche action 2.8 : Cellule de Traitement des Violences Sexuelles et Sexistes (CTV2S)

Objectif : Créer une cellule dédiée au traitement des violences sexuelles et sexistes

Pilote : Circonscription de Sécurité Publique de Lens-Agglomération

16 575 fiches saisines en 4 ans
soit une moyenne annuelle de 4143 fiches

13 747 prises de contact
(soit 82% des fiches saisines)
soit une moyenne annuelle de 3 436 prises de contact

16717 orientations
soit une moyenne annuelle de 3436 orientations

Une CTV2S installée en 2021 au commissariat de Boulogne

Une cellule de traitement des violences intrafamiliales CTVIF a été créée à Béthune depuis Avril 2021

Fiche action 2.9 : L'accompagnement professionnel des femmes victimes pour lever les freins rencontrés dans leur insertion professionnelle ou leur maintien dans l'emploi

Objectif : Favoriser la perception de la violence conjugale comme une problématique de société et non, comme c'est encore le cas dans le monde du travail, comme un problème qui relève exclusivement de la vie privée, et à la seule charge de celles qui en sont victimes.

Pilote : Préfecture, Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – Délégation Départementale aux droits des femmes

50 professionnels formés

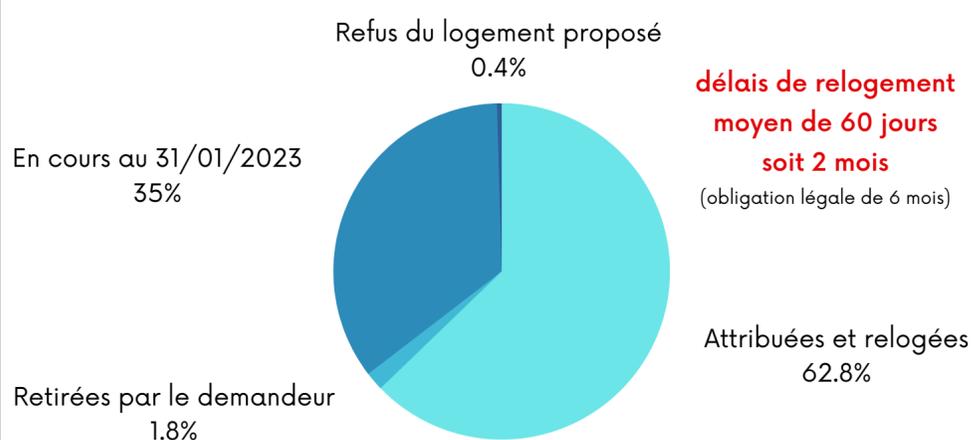


Fiche action 2.10 : L'accès au logement locatif social des victimes de violences

Objectif : Permettre d'apporter une réponse rapide aux demandes de logement des femmes victimes de violences

Pilote : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

223 demandes de logement social ont été "labellisées" au motif "Victime de violences"



Au 31 janvier 2023, 112 ménages sont enregistrés comme prioritaires au relogement pour des motifs de violences au sens du CCH soit 4.9% des ménages prioritaires.

Fiche action 2.13 : L'organisation d'un service de prise en charge psychologique 24h/24

Objectif : Permettre aux victimes d'avoir accès à une prise en charge psychologique spécialisée en urgence ou en suivi

Pilote : ARS et Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

La prise en charge psychologique 24/24 n'est pas encore effective.

Pourtant plusieurs améliorations dans la prise en charge en urgence ou dans la durée sont réalisées. Les associations spécialisées déploient 680h mensuelles de permanences psychologiques. La création de l'UMJ au CHA renforce les dispositifs de prise en charge notamment psychologiques en lien avec le CUMP. La CAF propose également des accompagnements psychologiques spécialisés avec des tarifs réduits.



AXE 2 : L'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes

Fiche action 2.14 : Accompagnement psychologique spécialisé des enfants témoins

Objectif : Limiter les conséquences de la position de "témoins de violences" sur le développement des enfants et adolescents

Pilote : Le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé

24 h de permanence psychologique porté par le CIDFF62

Projet ARS en cours :

Dans le cadre du déploiement des unités d'accueil enfance en danger, le Pas de Calais bénéficie d'une UAPED, en cours de construction, au CH d'Arras en lien avec l'UMJ (récemment autorisée). Au sein de cette unité, un temps de psychologue est prévu pour recueillir la parole des enfants et pour les accompagner.

Par ailleurs, le CHRISO a fait part de son souhait de s'investir dans la rédaction d'un protocole d'accompagnement et de prise en charge des enfants témoins de féminicide.

Fiche action 2.15 : L'accompagnement à la fonction parentale

Objectif : Construire et/ou valoriser les actions d'accompagnement à la parentalité spécialisées pour les victimes d'une part, et les auteurs d'autre part.

Pilote : Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la CAF

Nombreux dispositifs d'accompagnement à la fonction parentale existent sans pour autant être spécialisés dans les violences conjugales. Un questionnaire coconstruit par le Conseil Départemental et la CAF doit apporter un éclairage plus précis sur ce sujet afin de valoriser l'existant et compléter là où les besoins seront identifiés.

cf fiche de restitution de l'atelier 2 de la journée de concertation

Fiche action 2.16 : La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique

Objectif : Mettre en application la circulaire du 09 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique et la responsabilité d'employeur.

Pilote : Chaque direction des services de l'État, Conseil Départemental du Pas-de-Calais et les collectivités

DDETS

Sensibilisation de l'ensemble des agents cohésion sociale dans le cadre du CHSCT, réalisation d'une enquête anonymisée, diffusion des outils de prévention départementaux et nationaux.

ARS

Sur la thématique de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique, une référente interne a été nommée en 2021 en lien avec le dispositif CLEA. Elle a pour rôle de mettre en place un dispositif de signalement, de prendre en charge les victimes et de s'assurer que des suites soient apportées aux situations signalées. Un webinaire de sensibilisation des agents sur les violences conjugales a été organisé le 25/11/2022. Au cours du 1er trimestre 2023, il est prévu en interne de communiquer sur les dispositifs d'accompagnement des victimes (dont juridique) et de renforcer la communication autour du rôle de la référente.

Conseil départemental du Pas-de-Calais

A ce jour, la majorité des organisations syndicales (4 sur 6) a été formée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

DSDEN

Lancement en septembre 2022 d'un nouveau dispositif d'alerte Violences Sexistes et Sexuelles avec une ligne d'écoute anonyme (avec personnel formé à l'écoute active) permettant aux témoins et victimes d'alerter. Ce nouveau dispositif académique fera l'objet d'une communication avec la diffusion de 12 000 affiches.

Une formation auprès des chefs de service et d'établissements est prévue.

Pour lutter contre stéréotypes dans les examens et concours, un jeu virtuel faisant office de formation est en cours de création permettant ainsi de sensibiliser aux discriminations dans le cadre d'un recrutement, jury de concours et jury d'examen.



AXE 2 : L'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes

Fiche action 2.17 : Hébergement des auteurs de violences conjugales

Objectif : Doter les Parquets du département de places d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales afin de faciliter la mise en application des mesures d'éviction

Pilote : Les procureurs de la République du Pas-de-Calais et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Mesure 41 du Grenelle "Renforcer les mesures de suivi de l'auteur et de prévention de la récidive à parti de pratiques déjà développées par certaines juridictions"

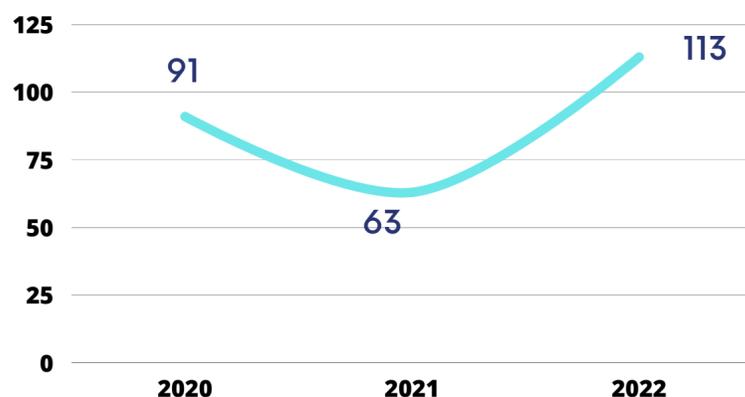
Mesure 42 du Grenelle "Renforcer les mesures de suivi des auteurs et de prévention de la récidive par la mise en place de deux centres de suivi et de prise en charge des auteurs par région"

32 places disponibles

Arras : 8 places
Béthune : 4 places
Boulogne : 5 places
Calais : 10 places
Saint-Omer : 5

Nb de personnes accueillies en 2022

Arras : 38
Béthune : 13
Boulogne : 10
Calais : 41
Saint-Omer : 11



Nombre d'auteurs

267 auteurs pris en charge par les dispositifs d'éloignement

Fiche action 2.18 : Faciliter la mobilité des femmes victimes de violences conjugales

Objectif : Assurer et faciliter l'accès aux droits de toutes les femmes victimes de violences

Pilote : La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Mesure 16 du Grenelle "Faciliter la prise de plainte pour les victimes de violences conjugales dans l'incapacité de se déplacer notamment lorsqu'elles sont hospitalisées"

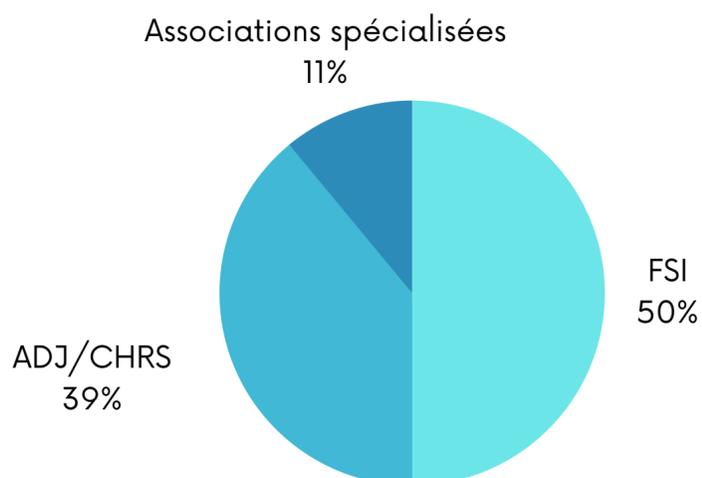
Au total 148 courses réalisées

63 en 2021 et 85 en 2022

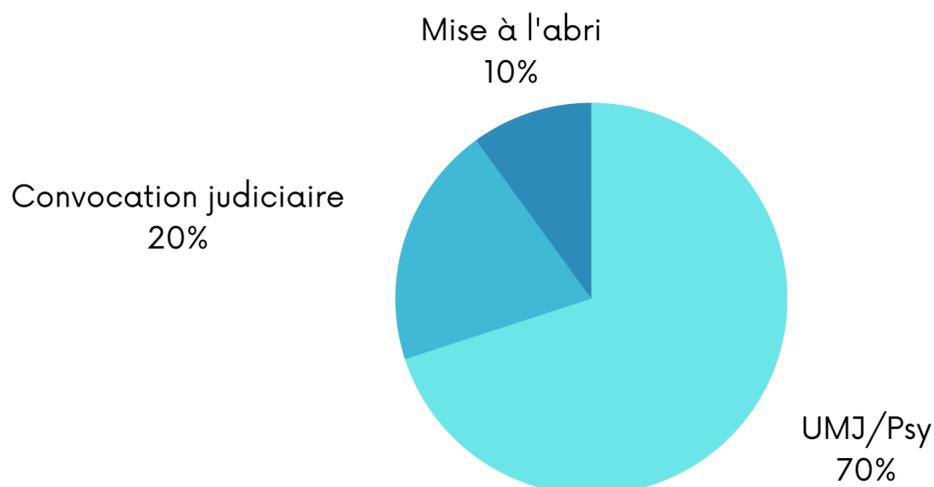
134 femmes et 52 enfants pris en charge

66% des demandes en zone urbaine

Répartition des prescriptions



Motifs des demandes



Le coût moyen d'une course est de 92 euros



AXE 3 : Les actions judiciaires

6 fiches actions

- Fiche action 3.1 : Le Téléphone Grave Danger
- Fiche action 3.2 : Le Groupe d'Enquête des Violences Intrafamiliales - GELVIF
- Fiche action 3.3 : L'accompagnement individuel renforcé des multi réitérants
- Fiche action 3.4 : Le rappel à la loi et les stages de responsabilisation
- Fiche action 3.5 : La prise de plaintes dans les lieux dédiés à l'accueil de femmes victimes de violences
- Fiche action 3.6 : Le Bracelet Anti Rapprochement des auteurs de violences conjugales
- Fiche action 3.7 : La Maison de la Confiance et de la Protection de la Familles (MCPF)



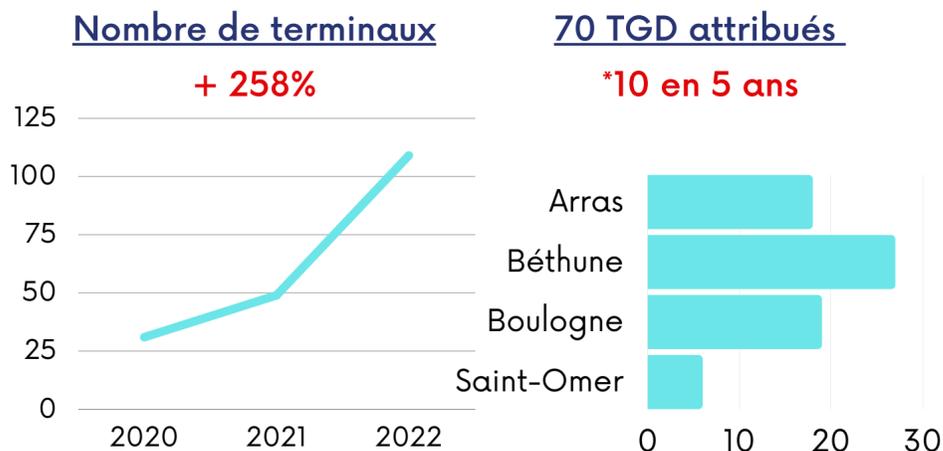
AXE 3 : Les actions judiciaires

Fiche action 3.1 : Le Téléphone Grave Danger

Objectif : Poursuivre le déploiement des Téléphones Grave Danger

Pilote : Les Parquets et France Victimes 62, association référente

Mesure 48 du Grenelle "Déploiement de 5 000 Téléphones grave danger d'ici 2022



Présentation du dispositif réalisé jusque 2021 sur chaque juridiction.

Fiche action 3.2 : Le Groupe d'Enquête des Violences Intrafamiliales - GELVIF

Objectif : Traiter rapidement et transversalement les violences intra-familiales

Pilote : Chacune des 6 compagnies du département gère son GLVIF

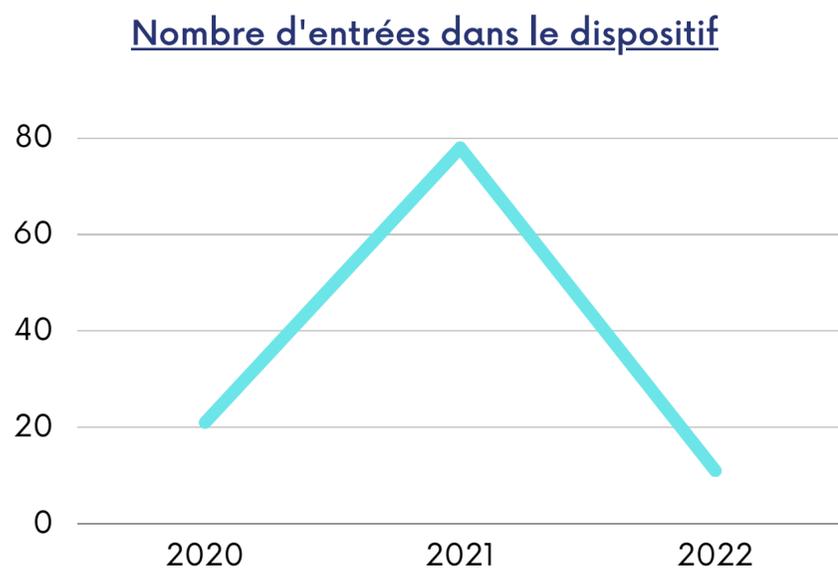
6 GELVIF et 1 maison de protection des familles sur le Pas-de-Calais

70 gendarmes dédiés à la lutte contre les VIF et formés

Fiche action 3.3 : L'accompagnement individuel renforcé des multi-réitérants

Objectif : Réduire les risques de récurrence des auteurs de violences sous addictions

Pilote : Le procureur de la République d'Arras

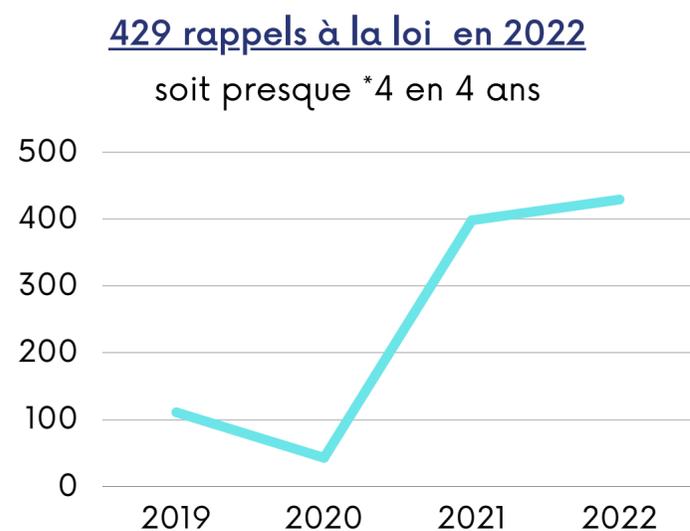


Le dispositif n'est pas employé au 31 décembre 2022

Fiche action 3.4 : Le rappel à la loi et les stages de responsabilisation

Objectif : Maintenir les dispositifs existants

Pilote : Les quatre procureurs du Pas-de-Calais et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités



348 stages en 2022

*2 en 3 ans

769 de personnes concernées en 2022



AXE 3 : Les actions judiciaires

Fiche action 3.5 : La prise de plaintes dans les lieux dédiés à l'accueil de femmes Victimes de violences

Objectif : Faciliter les parcours des victimes par une prise de plainte en accueil de jour

Pilote : La préfecture du Pas-de-Calais

Mesure 16 du Grenelle "Faciliter la prise de plainte pour les victimes de violences conjugales dans l'incapacité de se déplacer notamment lorsqu'elles sont hospitalisées"

4 conventions signées

Parquet d'ARRAS : Signature convention avec le CH d'ARRAS le 13 janvier 2021

Parquet de BETHUNE : Signature convention avec le CH de BEUVRY le 28 décembre 2020

Signature convention avec le CH de LENS le 21 décembre 2021

Convention partenariale entre l'accueil de jour la Parenthèse (HAJ) à Calais et le commissariat central de Calais le 1er septembre 2021

- 25 plaintes prises
- 15 à la Parenthèse
- 9 au commissariat
- 1 au centre hospitalier

Le Pas-de-Calais retenu pour l'expérimentation nationale de prise de plainte dans un tiers lieu par le Ministère de l'Intérieur

Fiche action 3.6 : Le Bracelet Anti-Rapprochement

Objectif : Le déploiement du Bracelet Anti Rapprochement

Pilote : Les quatre procureurs de la République du Département du Pas-de-Calais en lien avec les forces de sécurité intérieure et l'administration pénitentiaire

Mesure 40 du Grenelle "Généraliser le Bracelet Anti-Rapprochement"

Mesure 49 du Grenelle "Renforcement de la mise en oeuvre des bracelets anti-rapprochement"

Nouvelle mesure déployée depuis 2021 sur le département du Pas-de-Calais

11 BAR sont déployés en 2021

12 BAR sont déployés en 2022

5 sont attribués au 31 décembre 2022

Fiche action 3.7 : La Maison de la Confiance et de la Protection de la Familles (MCPF)

Pilote : Le groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais

La Maison de Protection des Familles de la gendarmerie est une unité départementale qui agit dans les domaines de la prévention et de la protection au profit de toute personne.

837 personnes accueillies en 2021

1078 personnes accueillies en 2022 (+29%)



AXE 4 : Mesurer le phénomène, coordonner et évaluer les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes

10 fiches actions

- Fiche action 4.1 : L'observatoire départemental de l'école maternelle
- Fiche action 4.2 : L'Équipe Mobile de Climat Scolaire (EMCS)
- Fiche action 4.3 : Le Comité Départemental d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CDESC)
- Fiche action 4.4 : Les contrats locaux de mobilisation et de coordination
- Fiche action 4.5 : Le diagnostic départemental
- Fiche action 4.6 : Le partenariat entre le SIAO et les associations d'aide aux victimes
- Fiche action 4.7 : La plateforme numérique interactive pour accompagner et sécuriser le parcours de droit des victimes
- Fiche action 4.8 : La déclinaison du plan cadre au plus proche des territoires et des populations
- Fiche action 4.9 : L'évaluation des risques et orienter le plus efficacement
- Fiche action 4.10 : La réalisation des stages croisés



AXE 4 : Mesurer le phénomène, coordonner et évaluer les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes

Fiche action 4.1 : Observatoire de l'école maternelle

Objectif : Améliorer qualitativement les pratiques des équipes pédagogiques en appui sur une analyse in situ, une restitution et un accompagnement à partir des préconisations établies

Pilote : Éducation nationale - DSDEN du Pas-de-Calais

Mesure 1 du Grenelle "mettre en place un module de formation initiale et continue sur l'égalité rendu obligatoire à destination des personnes de l'Éducation nationale"

Visite de 12 écoles sur Liévin

Visite de 11 écoles sur Hesdin

L'ensemble des restitutions sont faites

Fiche action 4.2 : Équipe Mobile de Climat Scolaire (EMCS)

Objectif :

Pilote : Éducation nationale - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais

Mesure 2 du Grenelle "Dédier un conseil de vie collégienne et un conseil de vie lycéenne à la réalisation d'un diagnostic annuel sur l'égalité fille-garçons en milieu scolaire, avec une attention portée à la participation des élèves en situation de handicap"

<u>Nbe d'enquêtes</u> <u>2018/2019</u>	<u>Nbe d'enquêtes</u> <u>2019/2020</u>	<u>14 enquêtes</u> <u>2021/2022</u>
15EPU / 17CLG / 4 Lycées	9EPU / 32CLG / 7 lycées	6EPU, 14 CLG / 2 lycées

Données 2019

Insultes concernant le genre 8 %
violences filles 18
violences garçons : 19
(les chiffres ici ne sont qu'une tendance)

Données 2020:

indice climat scolaire négatif
primaire non disponible, filles
collège 6 %: Garçons 5,7

Le bien-être à l'école (indice de climat scolaire positif) s'améliore pour les filles au collège .

L'indice de victimisation (focus fait sur zone harcèlement) se dégrade plus pour les filles entre le primaire et le collège que pour les garçons.



AXE 4 : Mesurer le phénomène, coordonner et évaluer les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes

Fiche action 4.3 : Comité Départemental d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CDESC)

Objectif :

Pilote : Éducation nationale - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais

Le CDESC a été réuni pour une journée de réflexion sur la construction et la déconstruction des stéréotypes.

Caroline Desombre sociologue a donné la conférence inaugurale.

Ensuite les 38 membres présents ont testé leurs propres stéréotypes grâce à l'application en ligne "Harvard implicite attitude test".

Enfin diverses stratégies déployées localement ont été présentées et mutualisées.

Fiche action 4.4 : Les contrats locaux de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes et sexuelles

Objectif : Inscrire les partenariats dans la durée, au plus proche des populations dans un souci de facilitation des parcours

Pilote : La préfecture, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, les collectivités porteuses d'un CISPD/CLSPD

Cette fiche action a été retardée dans sa mise en œuvre du fait de la pandémie. Toutefois, des prémices sont observés notamment sur l'arrondissement de Béthune avec la création d'une charte partenariale qui engage les signataires sur plusieurs points communs aux contrats locaux de lutte contre les violences sexistes et sexuelles : la formation, la désignation d'une personne référente. De plus, la grille d'évaluation du danger est déployée auprès des accueils de jour et de tout organisme/professionnel qui souhaite s'en saisir.

Cette fiche action sera étudiée dans le cadre du renouvellement du Plan afin de la modifier et l'adapter aux nouvelles dynamiques.

Fiche action 4.5 : Diagnostic départemental

Objectif : Rendre visible et observer les violences sexistes et sexuelles

Pilote : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Délégation Départementale aux Droits des femmes

Un **diagnostic informel** est réalisé chaque année par la compilation des données produits par les forces de sécurité intérieure et le tissu associatif. Il nécessite d'être plus structuré et construit. L'expérimentation d'un **observatoire des violences** sur l'arrondissement de Béthune est amorcée.

Le **volet du diagnostic relatif à la prostitution** a été réalisé et présenté lors de l'installation de la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins prostitutionnelles. Il **révèle une hypothèse de 273 personnes prostituées en ligne et 156 personnes en situation de prostitution probable ou avérée de 2017 à 2021 sur le Pas-de-Calais.**

Cette fiche action sera modifiée et scindée au cours des travaux de renouvellement du Plan cadre

Fiche action 4.7 : La plateforme numérique interactive pour accompagner et sécuriser le parcours de droit des victimes

Objectif : Outiller les professionnels et faciliter l'accès aux dispositifs spécialisés aux femmes victimes de violences

Pilote : Droits d'Urgence représentée par son Président et sa directrice avec l'appui de l'ANSA

La plateforme a été créée et est toujours active :

<https://droitsdirects.fr>

Elle a été évaluée puis développée sur la région parisienne.



AXE 4 : Mesurer le phénomène, coordonner et évaluer les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes

Fiche action 4.8 : La déclinaison du plan cadre au plus proche des territoires et des populations

Objectif : Décliner le plan au plus proche des territoires et des populations

Pilote : Préfecture - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

2 réseaux VIF pilotés par les sous-préfets d'arrondissement

Des groupes de travail organisés par 8 collectivités porteuses d'un CISPD (au moins une fois dans la période d'exercice du plan)

Fiche action 4.9 : L'évaluation des risques et orienter le plus efficacement

Objectif : Créer des outils facilitant l'orientation des publics : un annuaire des professionnels et une grille d'évaluation des risques

Pilote : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Mesure 8 du Grenelle "Mettre à disposition des professionnels de santé un outil d'évaluation de la gravité et de la dangerosité des situations de violences conjugales

Mesure 14 du Grenelle "Elaborer une grille d'évaluation du danger"

La grille d'évaluation du danger a été construite au niveau national, mise à disposition des forces de sécurité intérieure et déployée sur le Pas-de-Calais auprès de l'ensemble des professionnels qui souhaitent s'en saisir.

La cartographie en ligne fait office d'annuaire des professionnels. Plusieurs outils de communication reprennent également les coordonnées utiles sur les territoires.

Le document de diagnostic à 360° est construit et mis à disposition des accueils de jours spécialisés.

Fiche action 4.10 : La réalisation des stages croisés

Objectif : Encourager les partenariats par la découverte des métiers, protocoles et contraintes des professionnels

Pilote : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et l'ensemble des partenaires pour la mise en application

Une convention type est disponible.

Les modalités de recueil des offres d'accueil sera construit.



ANNEXES



**PLAN CADRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES
ÉVALUATION
ENTRETIENS DU 05 JUILLET 2022**

FICHES DE RESTITUTION

Atelier 1 : La lutte contre les violences par la prévention et la promotion de la culture de l'égalité femmes-hommes

Présent-e-s :

- Caroline Matrat, Conseillère départementale du Pas-de-Calais ;
- Céline Courtois, Substitut du procureur général près la Cour d'Appel de Douai ;
- Virginie Hoffman, Déléguée départementale aux droits des femmes représentante de la DDETS et de la Préfecture ;
- Virginie Bourcier, Coordinatrice de la démarche égalité femmes-hommes du Département du Pas-de-Calais ;
- Gaëtan Merlot, Chef de bureau Soutien à la parentalité à l'enfance et à la jeunesse - Département du Pas-de-Calais;
- Elissar Ghamlouch et Loïse Jaworski , Planning Familial ;
- Mélanie Laroche-Ghrissi, secrétaire générale adjointe de la DSDEN, référente égalité femmes-hommes;
- Elisabeth Verité, Médecin référent à l'ARS sur sujet femmes mères enfants ;
- Julie Méresse, Psychologue clinicienne au CIDFF ;
- Justine Poissonier, psychologue, CUMP (cellule d'urgence médico-psychologique) hôpital d'Arras.

Excusée :

- Muriel Misplon, Inspectrice d'académie – directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale

Fiches action référence :

- 1.1 Éduquer à la vie affective et sexuelle des collégiens et des lycéens (PAVAS)
- 1.4 : Mobiliser les professionnels de la jeunesse dans la mise en œuvre de la culture de l'égalité
- 2.7 : Le centre de ressources pour la prévention des violences sexuelles et de la maltraitance
- 2.16 : La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique
- 4.1 : L'observatoire départemental de l'école maternelle
- 4.2 : L'Équipe Mobile de Climat Scolaire (EMCS)
- 4.3 : Le Comité Départemental d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CDESC)

Intervention de Mélanie Laroche-Ghrissi :

Madame LAROCHE-GHRISSI, par ses fonctions, apporte un éclairage au-delà des fiches actions pilotées par la DSDEN, notamment en matière de ressources humaines.

Concernant le volet RH du personnel, différents dispositifs de prévention sont en cours :

- Lancement en septembre 2022 d'un nouveau dispositif d'alerte Violences Sexistes et Sexuelles avec une ligne d'écoute anonyme (avec personnel formé à l'écoute active) permettant aux témoins et victimes d'alerter. Ce nouveau dispositif académique fera l'objet d'une communication avec la diffusion de 12 000 affiches reprenant le numéro de la ligne d'écoute.
- Une formation auprès des chefs de service et d'établissements va être proposée sur les violences sexistes et sexuelles.
- La promotion de l'égalité femmes-hommes au sein des services académiques s'inscrit dans les directives fixées pour la fonction publique en général. Une feuille de route RH reprend les dispositions qui doivent être généralisées telle l'incitation au congé parental pour les pères et les modalités d'organisation des reprises du travail après les congés parentaux, les accompagnements dans le déroulement de la carrière notamment en matière de mobilité et de promotion (préparation aux concours par exemple).
- Pour lutter contre les stéréotypes dans les examens et concours, un jeu virtuel faisant office de formation est en cours de création permettant ainsi de sensibiliser aux discriminations dans le cadre d'un recrutement, jury de concours et jury d'examen.

Toutefois, il est noté, en ce qui concerne les comportements à caractères sexistes et sexuels au sein de l'institution, que si la parole se libère, il est encore difficile d'entrer dans une démarche de révélation officielle. Un travail de sensibilisation et d'accompagnement à la libération de la parole reste à mener.

Préconisation 1 : Apporter une réponse extérieure à ces difficultés de libération de la parole par la création d'un lien avec les dispositifs de lutte contre les violences déployés par les associations locales.

Préconisation 2 : Constituer un groupe RH inter fonctions publiques pour harmoniser les pratiques et construire des solutions partagées (exemple des sensibilisations de l'ensemble des agents, identification des freins et leviers).

Concernant les élèves :

Les données statistiques renseignées dans le bilan à un an montrent que la partie élèves est bien fournie avec le centre de ressources, des équipes mobiles de prévention...

Une augmentation des appels et des signalements est constatée au niveau du centre de ressources départemental (ligne d'écoute 24/24 dédiée au personnel de l'EN témoin de violences auprès d'enfants ou d'enfants victimes de violences conjugales) entre 2019 et 2020 : 17 enfants victimes de violences intrafamiliales, 29 en 2020, 22 en 2021 (saisine uniquement, tous les cas ne débouchent pas forcément sur des jugements).

La sensibilisation et la prévention auprès des élèves est réalisée en fonction des mobilisations des établissements scolaires. Il n'existe pas de recensement ni de cartographie des actions de prévention.

Préconisation 3 : Réaliser un diagnostic des outils de prévention existants sur le département.

Préconisation 4 : Réaliser une cartographie des interventions en milieu scolaire afin d'identifier les potentielles zones blanches et leur apporter un soutien.

Intervention de Loïse Jaworski du Planning familial :

Le planning familial attire l'attention sur un manque d'accès aux formations PAVAS (Programme Académique Vie Affective et Sexuelle) malgré la demande des équipes éducatives et des infirmière.s.

L'association souhaite qu'une coordination des associations soit réalisée afin de proposer un programme de sensibilisations tout au long du collège. Au regard de l'ingénierie disponible dans les associations locales, des ateliers clés en main pourraient être proposés aux équipes des collèges pour faciliter les sensibilisations.

Le Planning familial présente sa mission d'Espaces de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle, son « Bus de l'émancipation » dédié au public jeune, les formations multi partenariales animées avec le CIDFF62 ...

D'un point de vue contenu et forme pédagogique plusieurs sujets sont évoqués : parler de l'égalité de façon "fun" et adopter un langage familier aux collégiens et lycéens, utiliser des médias qui leur sont coutumiers, couvrir le champ large de l'égalité femmes-hommes et de manière inclusive pour les jeunes hommes (question des masculinités).

Préconisation 5 : Réunir l'ensemble des acteurs de prévention spécialisés dans la lutte contre les inégalités femmes-hommes et construire un espace-outil-pack à mettre à disposition des établissements

Intervention de Julie Méresse pour le CIDFF :

Présentation du van En voiture Nina et Simon.e, en capacité d'intervenir sur des sites identifiés avec les partenaires locaux.

Intervention de Gaëtan Merlot pour le CD 62 :

Les Maisons des ados (3 sur le département) proposent des interventions sur l'EFG et les questions des violences sexistes et sexuelles. De nombreux professionnels exercent dans ces structures (du nutritionniste au psychologue en passant par le juriste).

Le Département est souvent sollicité après un incident alors que les équipes souhaiteraient pouvoir intervenir en amont de la situation de crise pour l'anticiper ou l'éviter et inscrire un projet sur du long terme.

A défaut d'avoir des MDA sur tout le département, des conventions sont signées avec les Points d'accueil écoute jeunes.

En conclusion de cet échange très riche, il est noté dans les discussions l'absence d'éléments concernant la prévention en écoles primaires et post-bac.

Préconisation 6 : s'assurer qu'il n'y ait pas d'angles morts en termes de public dans les sensibilisations – préventions.

Atelier 2 : L'accompagnement à la fonction parentale dans les situations de violences conjugales : prestations et dispositifs

Présent·e·s :

- Caroline Matrat, Conseillère départementale du Pas-de-Calais ;
- Céline Courtois, Substitut du procureur général près la Cour d'Appel de Douai ;
- Virginie Hoffman, Déléguée départementale aux droits des femmes représentante de la DDETS et de la Préfecture ;
- Virginie Bourcier, Coordinatrice de la démarche égalité femmes-hommes du Département du Pas-de-Calais ;
- Gaëtan Merlot, Chef de bureau Soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse - Département du Pas-de-Calais ;
- Elissar Ghamlouch et Loïse Jaworski, Planning familial;
- Mélanie Laroche-Ghrissi, secrétaire générale adjointe de la DSDEN, référente égalité femmes-hommes;
- Elisabeth Vérité, Médecin référent à l'ARS sur sujet femmes mères enfants ;
- Julie Méresse, Psychologue clinicienne au CIDFF ;
- Justine Poissonier, psychologue, CUMP (cellule d'urgence médico-psychologique) hôpital d'Arras ;
- Sophie Delmarre, Responsable de l'Action Sociale (CAF) ;
- Julie Paillart, Chargée d'harmonisation des politiques Action Sociale (CAF) ;
- Saména Leroy, Conseillère Thématique Parentalité (CAF) ;
- Garance Poussin du Réseau Orhéane ;
- Anne Sophie Baudchon (sage femme PMI du Nord formatrice pour le réseau Oréane) ;
- Caroline Degraeve (sage femme enseignante au CHU de Lille, formatrice réseau Orhéane sur le projet violences conjugales).

Excusée :

- Muriel Misplon, Inspectrice d'académie – directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale

Fiche action référence :

- 2.15 L'accompagnement à la fonction parentale

Texte de référence : Loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales qui introduit la suspension des droits de visite et d'hébergement en cas de contrôle judiciaire pour violences conjugales, l'interdiction absolue de médiation pénale en cas de violences au sein du couple.

Au cours du Grenelle, la fiche action a été le résultat de constats relatifs aux difficultés à croiser les sujets parentalité et violences conjugales. Considérés comme victimes des violences conjugales dont ils sont les témoins, les enfants doivent faire l'objet d'attentions et d'accompagnements particuliers, au même titre que le conjoint victime. Sans pour autant porter une notion de couple parental, il est nécessaire d'accompagner, soutenir, restaurer, favoriser ou parfois suspendre la parentalité du conjoint victime et du conjoint violent. Sujet sensible, le maintien de la parentalité oblige la garantie de la sécurité des victimes pour être exercée dans de bonnes conditions. En effet, nombre de féminicides ou de tentatives de féminicides ont été commises lors du passage de bras. Plusieurs pistes de travail sont identifiées : le soutien à la parentalité pour les victimes de violences, la responsabilisation des auteurs dans leur fonction parentale.

Intervention de Saména Leroy pour la CAF :

De nombreux dispositifs existent sur le Pas-de-Calais en matière d'accompagnement à la fonction parentale, spécialisés ou plus généralistes :

- les Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents devenu le Réseau Parentalité en 2014, animé par les 9 coordinatrices territoriales,
- les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaires,
- les ARE (associations de ressource pour la réussite éducative),
- les maisons des familles,
- les espaces de rencontres,
- le pôle numérique, lieu de ressources informatives.

Ces dispositifs sont amenés à accompagner ou prendre en charge les situations de violences conjugales sans en réaliser une action dédiée ou être spécialisés.

Pour obtenir plus de visibilité un questionnaire est co-construit par la CAF et le Département. En cours de finalisation, il a pour objectif de recenser au sein des services de la CAF et du CD l'existant en matière de repérage, de prise en charge et d'orientation. L'intérêt est de le valoriser auprès des partenaires afin qu'ils soient en capacité de solliciter les bons interlocuteurs.

En amont d'un jugement, quand une personne déclare une séparation à la CAF, un accompagnement est systématiquement proposé avec un travailleur social + accompagnement psychologique. LA CAF se voit incapable de donner le nombre d'accompagnement dans le cadre du RGPD. Le questionnaire évoqué ci-dessus devrait en revanche le permettre.

Préconisation 1 : Communiquer les résultats de l'enquête.

Intervention de Gaëtan Merlot pour le CD 62 :

410 Informations Préoccupantes relèvent de violences conjugales en 2021.

En 2020 sur le territoire de Lens Liévin, Systémia a accompagné 203 personnes soit 48 familles, soit 129 enfants.

A ce stade des interventions un point d'attention est identifié sur la nécessité de différencier la conjugalité de la parentalité. Pour les associations spécialisées présentes, l'idée de la co-parentalité dans le cadre de violences paraît impossible.

Préconisation 2 : Organiser un temps de sensibilisation et de réflexion collective sur la notion de parentalité, les obligations, les attendus et les possibles en situation de violences conjugales.

Madame Matrat constate sur le littoral une extension du climat des violences intrafamiliales. Ces tensions interviennent jusque dans les tribunaux ce qui engendre des situations de danger pour les enfants tirillés entre les deux parents. Madame Courtois complète, 1000 mesures (AEMO, AED) sont en attentes de décision. Il faut parfois plus de 6 mois d'attente avant qu'un éducateur puisse intervenir à domicile. Le Juge aux Affaires Familiales intervient lors des conflits en actant dans l'intérêt des enfants. Des COPILVIF sont installés dans les juridictions afin de favoriser l'échange d'alerte sur les situations présentant un danger.

Plusieurs problématiques émergent :

- comment responsabiliser l'auteur de violences dans le cadre de ses fonctions parentales ?
- l'accompagnement des couples en tension, hors violences conjugales, vers de la médiation,
- l'accompagnement du conjoint victime dans sa parentalité,
- l'accompagnement du conjoint violent dans sa parentalité quand c'est possible.
- outiller les professionnels de la médiation pour mieux repérer les situations de violences conjugales et les orienter vers des services spécialisés dans la parentalité parallèle.

Préconisation 3 : rechercher ou construire, puis diffuser un référentiel professionnel pour repérer les publics en situation de violences conjugales et les orienter vers les structures spécialisées.

Intervention de Garance Poussin pour le réseau Orhéane :

Orhéane est un réseau professionnel de la périnatalité. Il est en cela amené à pouvoir détecter et orienter les victimes de violences conjugales. Un temps de formation est en construction il prévoit un webinaire et 2 jours en présentiel. Les supports de formation de la MIPROF et le théâtre d'intervention avec la Compagnie la Belle histoire sont mobilisés. Il s'agit d'apporter les premières réponses aux questionnements des professionnels de santé : leur posture, leurs obligations, quels mécanismes à l'oeuvre dans les situations de violences conjugales, comment faciliter l'orientation ...

Enfin d'autres pistes de réflexion sont évoquées sans pouvoir être approfondies faute de temps :

- le lien avec le plan de lutte contre la pauvreté qui accompagne aussi des dispositifs liés à la parentalité,
- le travail sur la parentalité avec les personnes incarcérées,
- une meilleure communication auprès du grand public sur les dispositifs existants.

Atelier 3 : Reconquérir son autonomie par l'insertion professionnelle des victimes de violences conjugales

Présent·e·s :

- Caroline Matrat, Conseillère départementale du Pas-de-Calais ;
- Céline Courtois, Substitut du procureur général près la Cour d'Appel de Douai ;
- Virginie Hoffman, Déléguée départementale aux droits des femmes représentante de la DDETS et de la Préfecture ;
- Virginie Bourcier, Coordinatrice de la démarche égalité femmes-hommes du Département du Pas-de-Calais,
- Elisabeth Vérité, Médecin référent à l'ARS sur sujet femmes mères enfants ;
- Julie Méresse, Psychologue clinicienne au CIDFF ;
- Justine Poissonier, psychologue, CUMP (cellule d'urgence médico-psychologique) Centre Hospitalier d'Arras ;
- Elissar Ghamlouch et Loïse Jaworski , Planning Familial ;
- Jérôme Pruvost, Chef de service Insertion et emploi pour le Département du Pas-de-Calais ;
- Hélène Marechal, directrice association Vestali.

Excusée :

- Emmanuelle LEROY, directrice territoriale de Pole Emploi et Cathy SIROP, directrice territoriale adjointe Pôle Emploi.

Fiche action référence :

- 2.9 L'accompagnement professionnel des femmes victimes
- 2.16 : la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique

Le Plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2019-2022 prend insuffisamment en compte l'insertion professionnelle des femmes victimes de violences conjugales et l'intervention des entreprises dans la lutte contre les violences conjugales. Pourtant, les sujets existent et sont aujourd'hui identifiés :

- les facteurs de repérage des violences conjugales dans l'accompagnement des DE féminins,
- la prise en considération des freins liés aux VC dans la recherche d'emploi et modalités d'interventions des conseillers emploi, CIP ...
- les facilités accordées pour les démarches de sorties des violences (absences, maintien des aides, aides à la garde d'enfants ...),
- en entreprise, comment repérer et accompagner ou faciliter les parcours, quel rôle du manager ?
- le rôle des services publics en leur qualité d'employeur.

La fiche action 2.9 portée par Pôle Emploi est l'unique lien entre les violences et le monde économique.

Préconisation 1 : Dédier un atelier au lien entre la lutte contre les violences et l'insertion professionnelle, l'emploi, dans les travaux de renouvellement du Plan cadre.

Intervention de Hélène Maréchal pour Vestali :

Vestali est une association chantier d'insertion. Elle accompagne socio-professionnellement les femmes. Elle est engagée par le collectif du 25 novembre, contre les violences faites aux femmes. Les salariées sont sensibilisées tout au long de leur parcours et particulièrement autour de cette date.

Un coffre-fort est mis à disposition des salariées pour y déposer des papiers importants. Cette possibilité facilite la projection d'un départ et contribue à le préparer en cas de violences intrafamiliales.

Un questionnaire est posé sur la sécurisation du lieu de travail, tant pour la victime que pour les autres salariées.

Un besoin de moyens et de formation se fait ressentir.

Préconisation 2 : Répéter la formation-sensibilisation proposée aux CIP par la DDFE.

Intervention de Jérôme Pruvost pour le Département du Pas-de-Calais :

Le Pas-de-Calais compte 47 000 Foyers BRSA avec un fort taux de parents isolés. Les femmes représentent 2/3 des allocataires alors que 30 % de l'offre d'insertion leur est réservée.

Sur cette dernière année, une diminution historique du nombre d'allocataires du RSA est enregistrée (-12%, baisse la plus forte de la région). Néanmoins, 2/3 du public féminin bénéficie moins de l'offre de reprise.

Deux freins principaux sont rapidement identifiés : la mobilité et la garde d'enfants (85,7 % des familles monoparentales sont dirigées par une femme).

Préconisation 3 : Poser un diagnostic sur la corrélation entre la précarité des femmes et leur rôle d'aidante afin de vérifier qu'il ne s'agit pas d'un frein supplémentaire.

Plusieurs réponses sont proposées :

- pour la mobilité : MonJob62 propose des solutions.
- le Conseil Départemental a été retenu sur 2 appels à projets. Le premier concerne les plateformes des métiers de l'autonomie. Le second, en partenariat avec la CAF, est un appel à manifestation d'intérêt dit « Accueil pour tous », lancé par la Fédération des acteurs de la solidarité à destination des familles précaires. 9 inter-médiatrices font le lien entre les familles et les centres d'accueil du jeune enfant. Le dispositif est encore peu connu. Il propose un accompagnement renforcé pour trouver une solution de garde d'enfant dans le cadre d'une volonté de retour à l'emploi. Cette expérimentation doit se décliner sur 2 ans.

Préconisation 4 : Identifier les actions d'accès aux modes de gardes ou facilitatrices de la mobilité.

Préconisation 5 : Faire expertiser ces propositions par les femmes en situation précaire à la recherche d'un emploi.

Sur l'aspect psychologique, un accompagnement peut être proposé par 3 psychologues. Le Conseil départemental intervient sur la prise en charge psychologique des auteurs de violences conjugales au travers d'une convention avec le Cheval bleu.

Le projet de mandature inclus dans ses dimensions "Recruter autrement" et "Accompagner autrement". Le pacte des solidarités humaines a intégré la nécessité d'adapter l'accompagnement aux besoins des publics féminins.

99 % des référents solidarité sont externalisés aux CCAS, CIAS ou au tissu associatif (cf **préconisation 2**).

Intervention de Virginie Hoffman pour la DDETS :

Un programme de sensibilisation et d'information assez large peut être construit tant auprès des BRSA que des entreprises ou des acteurs de l'insertion afin de faire connaître les dispositifs et recours existants mais aussi de lancer des dynamiques internes.

Plusieurs pistes de réflexion sont identifiées :

- l'absentéisme ou l'annulation de dernière minute des rdv, potentiel signal d'alerte,
- le besoin de disponibilités (congrés) pour les démarches judiciaires,
- le maintien des indemnités de formations lors des absences pour convocations judiciaires,
- l'intégration dans les lieux d'accompagnement à l'emploi d'espace petite enfance (Missions Locales, Pôle Emploi...),
- la veille à l'absence de comportements sexistes lors de l'orientation des femmes victimes de violences conjugales vers les métiers majoritairement occupés par des hommes,
- quel accompagnement pour les femmes insérées professionnellement et victimes de violences conjugales ?

Enfin, il est rappelé l'obligation dans la fonction publique d'inclure le volet violences sur les lieux de travail et violences conjugales dans les dispositifs de signalements (ex au CD, on peut signaler des violences conjugales dans le dispositif HDV - Harcèlement discrimination, violences).

Intervention de Julie Méresse pour le CIDFF :

Le CIDFF62 développera son activité sur le champ de l'insertion professionnelle dans les mois à venir.

Dans la reconquête de l'autonomie, le défi de retrouver du travail pour les femmes victimes de violences est-il immédiat ? Une attention doit être portée sur les temporalités de la victime (prise de conscience, premières démarches, thérapie, démarches judiciaires, sociales ...). L'accumulation des démarches peut être antinomique avec la reprise ou la recherche d'un emploi. Pour d'autres, elle sera l'élément déclencheur à un parcours de sortie des violences. Des facteurs sont à prendre en considérations : la vie commune avec l'auteur est aussi un frein à la reprise d'une activité.

Le coût d'un retour à l'emploi peut être extrêmement lourd pour une victime de violences. Ne devrait-on pas développer un système de pré retour à l'emploi : contrainte horaire, vie de famille à réadapter...afin que le retour à l'emploi soit moins anxiogène. ex : la Maison des femmes (Sauvegarde du Nord) dans les locaux de l'ex hôpital psy d'Armentières permettra aux femmes victimes de violences d'être hébergées avec leurs enfants et avec des activités proposées pour les réinsérer progressivement. D'autres actions en quartiers prioritaires (Liévin) ont démontré leur efficacité dans l'accompagnement des femmes lorsque les violences conjugales ou intrafamiliales (LGBTQI+) sont diagnostiquées.

Il existe un arsenal de dispositifs d'insertion professionnelle où le lien entre lutte contre les violences faites aux femmes et insertion ne se fait pas encore.

Avoir des groupes non mixtes permet une libération de la parole. La plateforme « Nous toutes » permet d'avoir accès à des supports de sensibilisation/formation.

Préconisation 6 : Procéder à un recensement des dispositifs à cibler en priorité (cohortes, structuration, avec pour objectif de gagner en efficacité).

Préconisation 7 : Avoir un référentiel pour les professionnels de l'insertion, avoir des réflexes d'entre aide, d'orientation, de réseau par exemple pour les offres d'emploi à destination des femmes victimes de violences.

Atelier 4 : Psycho-trauma, violences sexuelles, psychologiques, responsabilisation des auteurs, corrélation addictions-violences conjugales : la prise en charge sanitaire des publics

Présent·e·s :

- Caroline Matrat, Conseillère départementale du Pas-de-Calais ;
- Céline Courtois, Substitut du procureur général près la Cour d'Appel de Douai ;
- Virginie Hoffman, Déléguée départementale aux droits des femmes représentante de la DDETS et de la Préfecture ;
- Virginie Bourcier, Coordinatrice de la démarche égalité femmes-hommes du Département du Pas-de-Calais,
- Elisabeth Vérité, Médecin référent à l'ARS sur sujet femmes mères enfants ;
- Julie Méresse, Psychologue clinicienne au CIDFF ;
- Justine Poissonier, psychologue, CUMP (cellule d'urgence médico-psychologique) hôpital d'Arras ;
- Elissar Ghamlouch et Loïse Jaworski pour le Planning familial.

Fiche action référence :

-

Elisabeth Verité, Médecin référent à l'ARS sur sujet femmes mères enfants :

Pour l'ARS, le sujet des violences faites aux femmes est d'une grande complexité compte tenu des champs d'interventions sanitaires qu'elles concernent : gynécologie, périnatalité, santé sexuelle, santé psychique Si elle est transversale aux services et missions, elle ne fait pas l'objet d'une stratégie spécifique.

Un diaporama est mis à disposition en PJ et diffusé pour présentation et discussion.

Plusieurs avancées sont notées sur le Pas-de-Calais : des locaux dédiés à la prise en charge psychologique (CUMP), la création d'une UMJ supplémentaire au Centre Hospitalier d'Arras et le projet de création d'une UAPED (unité d'accueil pédiatrique).

Justine Poissonier, psychologue, CUMP (cellule d'urgence médico-psychologique) hôpital d'Arras :

Le service accompagne tout type de public, dont les enfants et adolescents depuis un an. L'équipe intervient notamment sur la prise en charge des psycho traumas liés aux violences intrafamiliales dont conjugales.

En ce qui concerne les enfants victimes de violences conjugales, maintenir le lien parental avec l'auteur peut être contraire au bon développement de l'enfant. L'évolution de la loi vers le retrait de l'autorité parentale auprès du parent violent dans un premier temps permet de travailler avec les victimes plus sereinement.

Plusieurs sujets sanitaires sont encore sous exploités dans le plan cadre : les addictions, les dépressions et suicides. Enfin est mentionnée une difficulté de recrutement généralisée et plus spécifiquement sur des spécialités « VIF ».

Préconisation 1 : prévoir un atelier en associant l'URPS, le CUMP, le CHA, l'Ordre des médecins, Orhéane et les CSAPA.

